

# **BULLETIN MUNICIPAL 2023**

**n°29**

**COMMUNE DE FAYE**



<b>SOMMAIRE</b>	<b>Page N°</b>
Le Mot du Maire	1
Synthèse des réunions de conseils municipaux	2-3
Les Finances de la commune	4
Etat Civil – Location salle – Concessions cimetière – Recensement militaire – subventions aux familles pour les voyages scolaires	5
Faits marquants	6
Association Foncière - Association FayeDeLaZumba – Les rendez-vous du lundi	7
Val Dem Union Sportive Petite Beauce	8-9
Syndicat de transport scolaire de Villetrun-Faye-Rocé-Selommes	10
APE SFRV	11
Accueil de Loisirs La Ruche Coulommiers la Tour	12
Syndicat sportif du VCRF	13
USPB – Union Sportive Petite Beauce	14-15
Présence Verte	16
Dom@Dom	17
ADMR	18
Mission locale	19
PLUi – H	20
MOVE	21
Syndicat mixte du Pays Vendômois	22-23
SCOT	24
Centre de Secours de Selommes	25
Dispositif de visioconférence avec la DGFIP	26
Brûlage des déchets	27
Stop au frelon asiatique	28
Renseignements utiles	29

## Le mot du Maire

Nous le savons tous, les 3 années qui viennent de s'écouler, ne s'apparentent pas à un long fleuve tranquille tant nous avons été secoués et bousculés dans un grand nombre de nos habitudes. A la crise sanitaire s'est rajoutée une crise économique, climatique, énergétique ainsi que des conflits internationaux qui nous obligent, à relever les défis de notre quotidien, nous projeter dans l'avenir malgré tout et à avancer tous ensemble. C'est ce que nous essayons de faire pour la commune.

En 2023 la deuxième tranche de la toiture de l'église a été réalisée ainsi que le chemin d'accès. Ces travaux n'auraient pas pu être faits sans les aides de l'Etat, du Conseil Départemental et des Territoires Vendômois.

Les économies d'énergie sont au cœur des préoccupations de tous. Nous avons donc décidé de remplacer toutes nos lampes par des lampes LED. Cet investissement a été réalisé avec le soutien de l'Etat et du Sidelc à hauteur de 80 %.

Les Territoires Vendômois ont changé une canalisation d'eau potable début 2023.

Le Bus « France Services », mis en place l'an dernier, par les Territoires Vendômois a reçu 4 personnes en 6 mois. Eu égard à cette faible fréquentation, il ne passera plus en 2024. Vous pourrez désormais aller à Rocé, Villetrun, Coulommiers ou même à Vendôme.

Pour la première fois, nous avons organisé un concert en l'église St Brice le 6 octobre et nous tenions à vous remercier d'être venus si nombreux. Nous réfléchissons pour reconduire cet événement en 2024.

2024 est déjà là. Le conseil municipal a décidé de faire des travaux de voirie rue du Breuil et du Petit Roux. Pour les autres routes, qui sont des départementales, nous avons sollicité le département. Nous avons bon espoir que la rue de la forêt, qui est en très mauvais état, soit refaite en 2024. Si tel est le cas, nous en profiterons pour créer une allée piétonnière pour la sécurité de tous.

Merci à l'association « FayeDeLaZumba » et ses bénévoles pour l'animation de cette activité. Merci aux personnes de bonne volonté qui gèrent les rendez-vous du lundi en période hivernale pour passer un moment convivial.

Merci également à l'ensemble des conseillers municipaux pour la qualité des échanges pendant nos réunions ainsi qu'aux adjoints pour leur soutien. Mes remerciements vont également à la secrétaire qui est toujours force de proposition pour mener à bien nos dossiers auprès des services de l'Etat.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous, à ceux qui vous sont chers, à ceux qui souffrent, une très belle année 2024.

Le Maire  
Annette Garnier

# Synthèse des différentes réunions du Conseil Municipal 2023

## Investissements réalisés

### ✚ Cimetière

- Relevage des tombes en terrain commun (2<sup>ème</sup> tranche) 4 530 €

### ✚ Eglise

- La deuxième tranche de la **toiture** de l'église
- Consolidation de la **sacristie** avec pose de croix de saint André
- Réparation des fissures extérieures.
- Allée de l'église.

Le tout pour un montant de 66 440 € TTC. Des subventions ont été accordées par l'état, le département, les TV pour un montant de 37 584 € soit 68 % du montant HT.

### ✚ Canalisations d'eau – Travaux effectués par les Territoires Vendômois.

### ✚ Borne incendie pour un montant de 2 100 € TTC

### ✚ Eclairage public

- L'éclairage public de la commune a été entièrement modernisé suite aux diagnostics. Les Led ont remplacé nos vieilles ampoules pour un montant de 27 294 € TTC. Les subventions demandées ont été accordées à hauteur de 80 % du montant HT soit 18 434 €.

### ✚ Drapeau des anciens combattants pour un montant de 1 190 €. Nous avons reçu des subventions pour un montant de 300 € des Anciens combattants, des AFN et du Souvenir Français.

### ✚ Mât derrière le monument aux morts

### ✚ Achat d'un présentoir pour documents en mairie. Montant 242 TTC

## Autres décisions du conseil municipal

### ✚ Désignation d'un référent Gemapi en la personne de M. Savoie Emmanuel.

### ✚ Vote du compte administratif 2022 : résultat de clôture de 80 357,61 €.

### ✚ Vote du budget principal

- Section de fonctionnement 210 740,00 €
- Section d'investissement 194 154,00 €

### ✚ Vote des **subventions** aux différentes **associations** pour un montant total de : 328 €.

### ✚ Vote des **taux de la fiscalité** : la commune a décidé de **ne pas** augmenter les taux. L'état a décidé d'augmenter les bases de 7.10 %. Le produit de la fiscalité attendu est de 75 484 €.

### ✚ Le conseil a décidé de remplacer le **photocopieur**.

### ✚ Vote de la **redevance France Télécom** au titre de l'occupation du domaine public pour un montant de 490,36 €.

### ✚ Vote de la **taxe d'urbanisme**. Le taux actuel de 2,5 % est inchangé.

### ✚ Dissolution de l'Association Foncière de Remembrement de Faye.

### ✚ Modification de la **participation aux voyages scolaires**. Il sera attribué une somme de 50 € par enfant de la maternelle au CM2 et de 50 € de la 6<sup>ème</sup> à la troisième.

### ✚ Modification des **tarifs de la location de la salle** ainsi que de l'énergie.

### ✚ Révision des tarifs des **concessions cimetière** et vote de tarifs pour caverne.

### ✚ **Eclairage avec Rocé**. 5 points lumineux sont alimentés par Faye depuis de nombreuses années. Il a été décidé en accord avec la commune de Rocé de facturer les années 2020/2021/2022. Les années à venir seront refacturées tous les ans en février.

- ✚ **Borne WIFI** : le conseil municipal n'a pas souhaité installer une borne wifi sur la commune.
- ✚ **Démission de MC Fay.**
  - Frédéric Nédelec est nommé délégué Valdem
  - Nathalie Lucas est nommée membre de la commission d'action sociale.
- ✚ **France services** : Arrêt du service sur la commune pour l'an prochain. Trop peu de fréquentation.
- ✚ **Reconnaissance de Faye catastrophe naturelle** suite à la sécheresse 2022.
- ✚ Motion de soutien contre les **déserts médicaux** signée
- ✚ Motion **statut protecteur des élus victimes** d'agression verbales et physiques signée
- ✚ **Concert Gospel** du 6 octobre par Yes Lord de Vendôme.
- ✚ Les **chemins ruraux et voies communales** ont été numérotés. Des plans ont été édités et seront remis au cadastre pour mise à jour.
- ✚ **Poteaux Orange** : après 6 mois de réclamation et d'attente, les poteaux qui menaçaient de tomber ont été remplacés.
- ✚ **11 novembre et Noël des enfants** : après réunion avec la commission d'action sociale il a été décidé d'offrir :
  - Un bon de 35 € pour les aînés avec une boîte de chocolat du cœur. (Montant 43,90 par personne)
  - Le repas du 11 novembre sera comme d'habitude offert aux plus de 65 ans. Ce moment de convivialité est ouvert à tous. Il conviendra de régler directement au restaurateur.
  - Un bon de 10 € au centre culturel Leclerc ainsi que des chocolats du cœur (montant total 15,50 € par enfant).
- ✚ Débat sur le PADD (**PLUIH**)
  - Le PLUIH va permettre de définir, pour chaque parcelle du territoire les possibilités et les conditions d'utilisation, d'aménagement et de construction. C'est un projet commun pour les communes des Territoires Vendômois. Il nous permettra de sortir du Règlement National d'Urbanisme (RNU).

## Projets

- ✚ **2024** : Travaux de voirie pour les rues du breuil, le petit roux et rue de la forêt.
  - Sécurité avec création d'un chemin piétonnier de la route de bonne fontaine jusqu'au cimetière.
  - Végétalisation.
  - Purger les endroits où stagne l'eau.
- ✚ **2025** : dernière tranche toiture église.
- ✚ Travaux salle de conseil (isolation et agrandissement) à l'étude.

# Les comptes de la commune

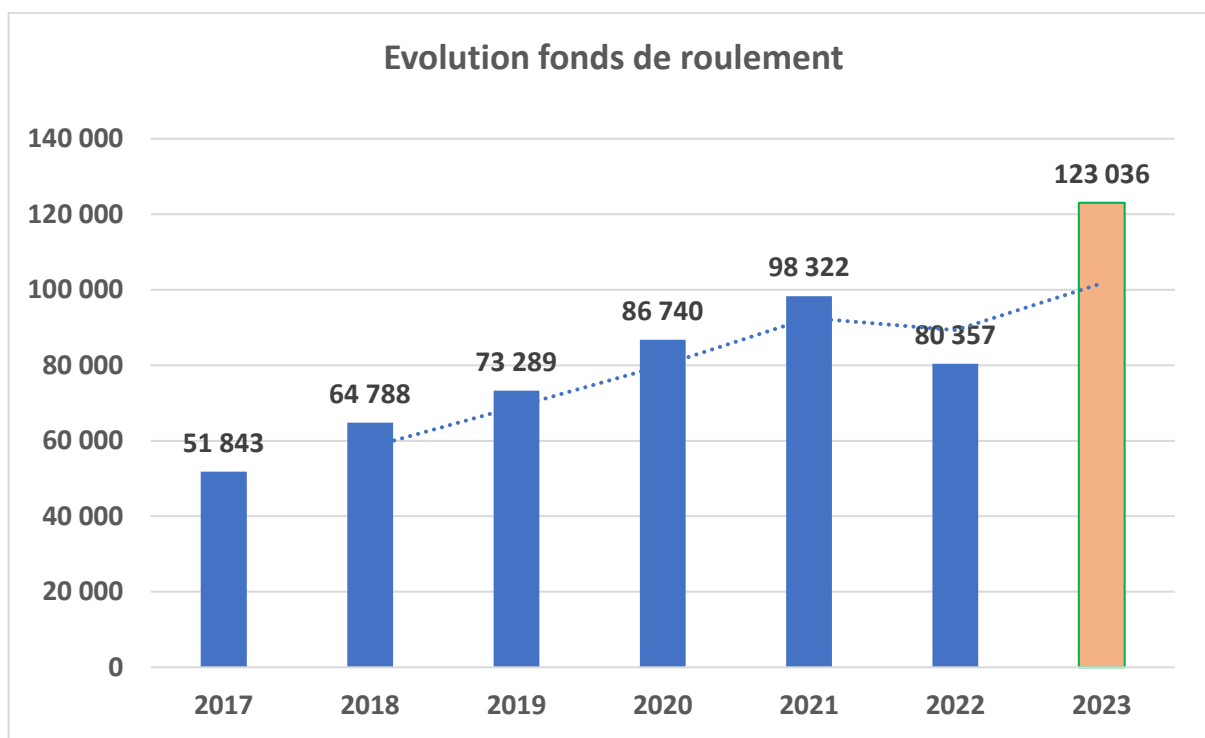
Dépenses de Fonctionnement 2022		
11	Charges à caractère général	33 080 €
12	Charges de Personnel	18 344 €
14	FNGIR (atténuation de produits)	16 649 €
65	Autres charges de gestion courante	34 245 €
66	Charges financières	4 656 €
23	Virement section investissement	83 094 €
<b>Total des dépenses</b>		<b>190 068 €</b>
<b>Fond de roulement fin 2022</b>		<b>80 356 €</b>
<b>Total</b>		<b>270 424 €</b>

Recettes de fonctionnement 2022		
70	Produits des services et du domaine	1 361 €
73	Impôts et taxes	122 415 €
74	Dotations et participations	42 696 €
75	Autres produits de gestion courante	5 630 €
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
2	Excédent reporté (fonds de roulement)	98 322 €
<b>Total des recettes</b>		<b>270 424 €</b>

Dépenses investissements 2022		
16	Remboursement emprunts et dettes	8 265 €
20	Immobilisations incorporelles	808 €
21	Immobilisations corporelles	96 898 €
20	Dépenses imprévues	0 €
1	Déficit investissement reporté	23 204 €
<b>Total des dépenses</b>		<b>129 175 €</b>





Recettes investissements 2022		
10 - Apports dotations et réserves - FCTVA et		
10	Taxe aménagement	6 577 €
10	10 - Excédent de fonctionnement capitalisé	23 204 €
13	13 - Subventions d'équipement	16 300 €
21	021 - Virement du fonctionnement	83 094 €
<b>Total des recettes</b>		<b>129 175 €</b>

NB - Des subventions pour un montant de 40 460 € sont en attente d'être versées.



Excédent global 2022 de 80 356 €  
Un excédent prévisionnel 2023 de 110 000 €

## Etat civil 2023

-  2 nouvelles familles se sont présentées en mairie et nous leur souhaitons la bienvenue
-  1 naissance – Bienvenue au Bébé et félicitations aux parents
-  2 mariages – Tous nos vœux de bonheur vous accompagnent
-  2 décès – Nos pensées pour les familles

## Tarifs de location de la salle des associations

	Habitants de la commune	Personnes hors commune
Vin d'honneur	85 €	130 €
1 journée	175 €	265 €
2 journées et week-end	230 €	380 €
Coût du KW facturé	0,30 €	0,30 €
Location couverts	0,70 € par personne	0,70 € par personne

## Tarifs des concessions cimetièrè

Durée	Concessions : 2 m2	Cavurne 1 ou 2 pers.	Columbarium – 2 pers.
15 ans			350 €
30 ans	110 €	110 €	550 €
50 ans	150 €	150 €	

La redevance jardin du souvenir est fixée à 30 € par cendrier

## Vous avez 16 ans ? pensez à vous faire recenser

Le recensement citoyen est **obligatoire** pour les jeunes de 16 ans. Il se fait auprès de la mairie du domicile **dans les trois mois** suivant la date anniversaire des 16 ans.

Ce recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la journée défense et citoyenneté. Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour se présenter aux concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté ....).

Pour tout renseignement, veuillez contacter la mairie – 09 77 90 65 02

## Subventions aux familles pour les voyages scolaires

Maternelle au CM2	50 € une fois
Collège (6 <sup>ème</sup> à 3 <sup>ème</sup> )	50 € une fois

## Elections

La commission de contrôle est composée de 6 membres (3 titulaires – 3 suppléants)

Les prochaines élections Européennes se dérouleront le dimanche 9 juin 2024.

Pour voter, pensez à vous inscrire sur le **site service-public.fr** au moins 6 semaines avant les élections.



# Faits marquants 2023



Allée de l'église



Travaux église



Pose du mât



Passage du Tour de Loir-et-Cher 14 avril 2023



Concert église Saint-Brice



Passage des vieilles voitures



## *Dissolution de l'association foncière de Faye*

**Président** : Girard Jean Jacques

**Bureau** : Garnier Annette, Morin Christiane, Brisset Daniel, Chesneau Daniel, Girard Francis, Noyau Etienne, Perche Francis, Savoie Emmanuel.

Le renouvellement du bureau de l'association foncière était prévu au cours de l'année 2023.

Aucun membre ne souhaite continuer et aucun candidat ne s'est présenté.

Compte tenu de ce qui précède, les membres du bureau, lors de la séance du 23 février 2023 ont décidé de dissoudre l'association foncière, de transférer l'actif et le passif, ainsi que l'excédent de fonctionnement, à la commune de Faye.

Section fonctionnement : 6 976 €

Section investissement : 0,22 €

Ces décisions sont renforcées par :

- Obligation d'une nouvelle comptabilité M57 qui générerait des coûts supplémentaires
- Primes d'assurances

La commune s'engage à créer une commission composée d'exploitants, de propriétaires et de conseillers municipaux afin de continuer les actions à mener sur ce dossier dans les conditions actuelles. M Girard Jean Jacques a remis à la commune la liste des actions à faire de façon permanente.

## *Association FayeDeLaZumba*

L'association FayeDeLaZumba continue pour l'année 2023/2024. Après deux années un peu compliquées suite à la covid, l'association reprend de l'activité. Actuellement nous avons une vingtaine d'adhérentes contre une quinzaine les années précédentes avec un tiers de Fagusiennes.

Dans une ambiance conviviale, nous vous invitons à venir découvrir les cours de ZUMBA les mercredis de 19 h 30 à 20 h 30 à la salle des associations (hors vacances scolaires). Les inscriptions se font toute l'année (2 séances d'essai gratuites).

Nous remercions le conseil municipal pour le prêt de la salle.



Sportivement,  
Le bureau :

Callu Magalie, présidente,  
Beaufort Karine, secrétaire  
Thierry Christelle, trésorière  
Contacts : 06.98.14.58.67 ou  
associationfayedelazumba@gmail.fr

## *Club de loisirs ou rendez-vous du lundi*

Comme chaque année, un lundi sur deux de 14 h à 18 h, les gens du village se retrouvent pour partager un moment convivial. Des jeux sont au programme et un petit goûter est préparé par les participants. Cette rencontre a commencé en 2018. Ceux qui souhaitent nous rejoindre seront les bienvenus.



Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, ValDem met en place un **nouveau rythme de collecte** en vue d'améliorer le tri et le recyclage sur son territoire.

### Ce qui va changer en 2024

### Dans votre commune !



La collecte du bac d'ordures ménagères passe d'une fréquence hebdomadaire à une **collecte tous les quinze jours**. Le camion de collecte passera tout de même chaque semaine, avec une alternance entre les bacs.

- Exemple : Semaine A → je sors mon bac jaune
- Semaine B → je sors mon bac bordeaux



Votre jour de collecte sera susceptible de changer pour 2024. Le calendrier de collecte, qui indiquera les jours de collecte, sera **distribué ultérieurement**.

- Vous pourrez le retrouver dans le ValDem Info du mois de décembre, sur le site ValDem ou sur l'application «Mes déchets - ValDem».

[www.valdem.fr](http://www.valdem.fr)



ValDem



valdem\_41



**APPLI :**  
**Mes déchets - ValDem**



### Calendrier des collectes - Décembre / Mai 2024

Pour l'adresse : 12 Rue du Château 41100 Faye

Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
01 Ve	01 Lu	01 Je	01 Ve	01 Lu	01 Me
02 Sa	02 Ma	02 Ve	02 Sa	02 Ma	02 Je
03 Di	03 Me	03 Sa	03 Di	03 Me	03 Ve
04 Lu 49	04 Je	04 Di	04 Lu 10	04 Je	04 Sa
05 Ma	05 Ve	05 Lu 6	05 Ma	05 Ve	05 Di
06 Me	06 Sa	06 Ma	06 Me	06 Sa	06 Lu 19
07 Je	07 Di	07 Me	07 Je	07 Di	07 Ma
08 Ve	08 Lu 2	08 Je	08 Ve	08 Lu 15	08 Me
09 Sa	09 Ma	09 Ve	09 Sa	09 Ma	09 Je
10 Di	10 Me	10 Sa	10 Di	10 Me	10 Ve
11 Lu 50	11 Je	11 Di	11 Lu 11	11 Je	11 Sa
12 Ma	12 Ve	12 Lu 7	12 Ma	12 Ve	12 Di
13 Me	13 Sa	13 Ma	13 Me	13 Sa	13 Lu 20
14 Je	14 Di	14 Me	14 Je	14 Di	14 Ma
15 Ve	15 Lu 3	15 Je	15 Ve	15 Lu 16	15 Me
16 Sa	16 Ma	16 Ve	16 Sa	16 Ma	16 Je
17 Di	17 Me	17 Sa	17 Di	17 Me	17 Ve
18 Lu 51	18 Je	18 Di	18 Lu 12	18 Je	18 Sa
19 Ma	19 Ve	19 Lu 8	19 Ma	19 Ve	19 Di
20 Me	20 Sa	20 Ma	20 Me	20 Sa	20 Lu 21
21 Je	21 Di	21 Me	21 Je	21 Di	21 Ma
22 Ve	22 Lu 4	22 Je	22 Ve	22 Lu 17	22 Me
23 Sa	23 Ma	23 Ve	23 Sa	23 Ma	23 Je
24 Di	24 Me	24 Sa	24 Di	24 Me	24 Ve
25 Lu 52	25 Je	25 Di	25 Lu 13	25 Je	25 Sa
26 Ma	26 Ve	26 Lu 9	26 Ma	26 Ve	26 Di
27 Me	27 Sa	27 Ma	27 Me	27 Sa	27 Lu 22
28 Je	28 Di	28 Me	28 Je	28 Di	28 Ma
29 Ve	29 Lu 5	29 Je	29 Ve	29 Lu 18	29 Me
30 Sa	30 Ma	30 Sa	30 Sa	30 Ma	30 Je
31 Di	31 Me	31 Di	31 Di		31 Ve

- Ordures ménagères
- Emballages recyclables
- Devant chez vous
- Les bacs doivent être sortis la veille au soir du jour de collecte, et rentrés une fois collectés.

- Ordures ménagères
- Emballages recyclables
- Devant chez vous
- Les bacs doivent être sortis la veille au soir du jour de collecte et rentrés une fois collectés.

Informations déchets **02 54 89 41 17**  
(appel gratuit)

Widget  
Information  
Déchets

Toutes les collectes et consignes de tri depuis votre smartphone !





## Que peut-on composter ?

Triez vos déchets pour les valoriser à domicile !

### Déchets acceptés

#### Déchets de jardin

- Tailles de haies broyées
- Feuilles mortes et plantes fanées

#### Déchets de cuisine

- Épluchures de légumes et de fruits (dont agrumes, mélangés à d'autres déchets)
- Marc de café et filtres, thé
- Coquilles d'œuf broyées
- Restes de repas (riz, pâtes)

#### Déchets ménagers non alimentaires

- Boîtes d'œufs en petits morceaux
- Essuie-tout, carton ondulé
- Sciure, broyat de bois non traité



### Déchets à éviter

#### Déchets de cuisine

- Graisses et huiles
- Viandes et os
- Poissons
- Produits laitiers

#### Déchets de jardin

- Plantes malades
- Mauvaises herbes montées en graines

#### Déchets de maison

- Papier de couleur ou glacé
- Cendre de barbecue
- Litière de chat
- Plastique, caoutchouc, métaux, verre, sacs d'aspirateur



## Diversifiez vos déchets

Alternez les couches de déchets secs et de déchets humides, en petits morceaux.

**ASTUCE**



Pour un bon compost, mettre environ **30% de matières sèches** et **70% de matières humides**.

#### Déchets secs

- Paille / foin
- Écorces / sciure de bois
- Feuilles mortes
- Brindilles / branchages broyés
- Carton et boîtes d'œufs

#### Déchets humides

- Fruits et légumes
- Épluchures





## **SYNDICAT DE TRANSPORT SCOLAIRE DE VILLETRUN-FAYE-ROCE-SELOMMES**

28 enfants des communes de Faye, Rocé, Selommès et Villetrun prennent le car cette année. Les horaires de passage du car, à l'aller comme au retour restent les mêmes que pour l'année scolaire 2022-2023.

**Pour l'année scolaire 2022-2023, la Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois a subventionné à hauteur de 95 % le coût du transport par les Cars Saint-Laurent pour le SIVOS pour les enfants habitant à plus de 3 kms de l'école.**

Les quatre communes participent aux autres frais du syndicat (solde du transport, salaire de l'accompagnatrice, assurances...), en fonction du nombre d'enfants prenant le car, soit pour 2023 (calcul basé sur les effectifs 2022-2023) :

FAYE :	2.160,00 €	ROCE :	2.920,00 €
SELOMMES :	584,00 €	VILLETRUN :	2.336,00 €

Virginie Dupuy, qui accompagne les enfants pendant les trajets du car, a été titularisée comme adjoint technique de la Fonction Publique Territoriale au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Pour l'année scolaire 2022-2023, une convention a été régularisée entre le SIVOS et la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois, qui a récupéré l'organisation technique et financière du service de transport scolaire des communes du SIVOS (relation directe avec le transporteur), ce qui permet une réduction des coûts de ce service. Cette convention a été reconduite tacitement pour cette année scolaire.

### **Informations aux parents :**

Vous devez remplir le formulaire d'inscription pour le SIVOS, qui gère toujours les relations avec les familles. Les inscriptions des enfants se font ensuite par le biais du Guichet Unique, soit à la mairie de Vendôme ou sur le site « [espacefamille.vendome.eu](http://espacefamille.vendome.eu) ». Vous pouvez aussi venir chercher le formulaire d'inscription à la mairie de Villetrun.

A la suite de l'inscription et du paiement (24 € pour l'année scolaire 2023-2024), les enfants sont détenteurs d'une carte de transport MOVE.

ATTENTION, les dates d'inscription sont limitées dans le temps, si vous dépassez la date limite, une majoration de 10 € est appliquée.

Les trajets dans le car font l'objet d'un règlement, qui doit être respecté, à défaut votre responsabilité peut être engagée et des sanctions appliquées, pouvant aller jusqu'à l'interdiction pour votre enfant d'utiliser le service de transport scolaire du SIVOS.

### **Pour contacter le syndicat :**

Le secrétariat est situé à la mairie de Villetrun, 2 rue de Touraine.

Tél : 02.54.77.11.36.

Présidente du SIVOS : Sylvie FERME : 06.70.56.49.24.

Email : [sivosbat.villetrun@orange.fr](mailto:sivosbat.villetrun@orange.fr)

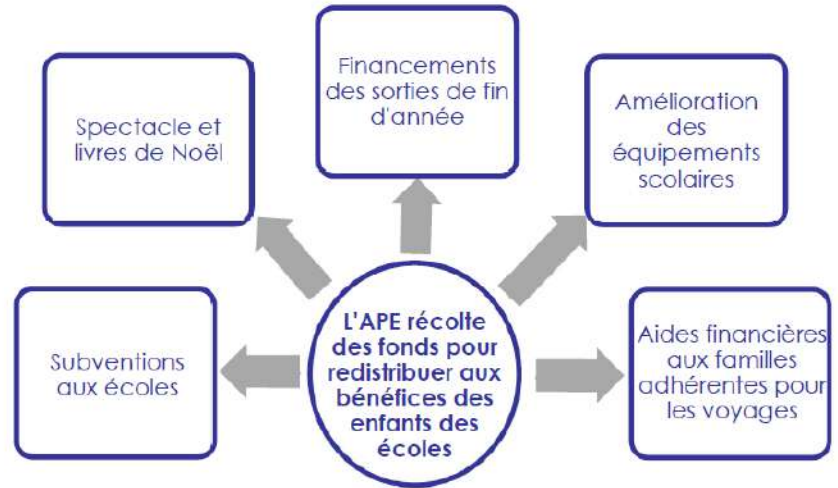
**Un grand merci est adressé à Philippe, le conducteur, pour la décoration du car sur le thème d'Halloween le dernier jour avant les vacances de Toussaint et à Virginie pour la distribution de bonbons aux enfants.**



ape.sfrv@gmail.com



## ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES Selommès – Faye – Rocé – Villetrun



Les activités et manifestations sont discutées et préparées lors des réunions mensuelles qui se déroulent tous les 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois à 20h30 au foyer communal de Selommès. **Tous les parents sont les bienvenus.**

L'association mène des actions toute l'année pour récolter des fonds en collaboration avec les enseignants. Pour l'année scolaire 2022/2023 nous avons organisé :

- La vente des chocolats de Noël en décembre
- La vente de viennoiseries en mars
- Concert de trompes de chasse en mai
- La vente de plantes en mai
- La kermesse en juillet

Les autres sources de financements sont les adhésions des parents et les subventions des mairies. Nous tenons à remercier l'ensemble des parents ainsi que les mairies pour leurs investissements.

L'association a participé financièrement aux sorties suivantes pour l'année scolaire 2022-2023 :

- Spectacle et livres de Noël pour les deux écoles
- Sortie à Paris pour l'école primaire sur 2 jours
- L'étoile Cyclo pour les CM1-CM2
- Sortie à Musikenfête pour l'école maternelle



### **Un nouveau bureau a été élu lors de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2023**

#### **Le Bureau**

**Présidente :** Oriane ODIER  
**Vice-président :** Julien BOUTARD  
**Trésorière :** Aurélie CASTEL  
**Trésorière adjointe :** Iris GASSELIN  
**Secrétaire :** Marine RICHEL  
**Secrétaire adjoint :** Cyril GOMAS

#### **Membres Actifs :**

Marie-Camille BETTI  
Delphine CREPIN  
Blanche DUPUIS  
Anaïs FERMÉ  
Fanny LHERMENAULT  
Sophie MAILLET  
Flavie MONNERIE  
Benjamin POTTIER  
Tony ROSCOUET  
Julie SCHAEFFER

🎁 **Toute l'équipe de l'APE vous souhaite une très belle année 2024** 🎁



# Ouverture de l'accueil de loisirs « La Ruche » Petites vacances et grandes vacances d'été

09 rue Vendômoise 41100 Coulommiers la Tour

Chers Parents,

L'association Familles rurales de Coulommiers la Tour est heureuse de vous annoncer l'ouverture de l'accueil de loisirs les petites vacances 2023-2024 et les grandes vacances d'été 2024.

Notre ouverture des petites vacances a eu lieu pour la première fois aux petites vacances de Toussaint 2023 et ce fut un succès.

L'association est représentée par 5 membres bénévoles, n'hésitez pas à nous rejoindre pour agrandir ce projet, l'enrichir de vos idées, pour nos communes.

Situés dans les locaux de l'école publique à Coulommiers la Tour, nous pouvons accueillir 24 enfants maximum de 3 à 12 ans lors des petites vacances et des grandes vacances d'été.

Vous trouverez ci-dessous les infos pratiques à conserver pour toute l'année 2023/2024.

## Les petites vacances & les grandes vacances

Horaires d'ouverture : de 9h à 17h  
Garderies : de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30

Présidente Bénévole à contacter :  
**PUJOL Annabelle**  
06.76.40.21.50

[asso.coulommierslatour@famillesrurales.org](mailto:asso.coulommierslatour@famillesrurales.org)

(24 places)

Un dossier d'inscription sera à remplir avec tous les documents demandés et à nous retourner pour valider l'inscription.

## Les Petites Vacances :

Ouverture à partir des vacances scolaires :  
Toussaint 2 semaines  
Noël 1 semaine  
Hiver 2 semaines  
Printemps 1 semaine

## Les grandes vacances :

3 semaines en juillet et 1 semaine en Août

Réservation à la semaine.

Horaires : 9h 17h  
Garderies : de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30

## Dates d'ouverture :

Noël du 02 janvier au 05 janvier 2024 (1 semaine)  
Hiver du 26 février au 08 mars 2024 (2 semaines)  
Printemps du 22 avril au 26 avril 2024 (1 semaine)  
Été du 08 juillet au 02 Août 2024 (4 semaines)  
Toussaint 19 octobre au 04 novembre 2024 (2 semaines)





## *ARTICLE SYNDICAT SPORTIF VCRF 2023*

Qu'est-ce que le SIVOSE ?

C'est un syndicat intercommunal à vocation sportive et éducative.

Il regroupe nos 4 communes qui sont : Villetrun, Coulommiers-la-Tour, Rocé et Faye.

Le conseil syndical est composé de 12 membres dont 2 titulaires et 1 suppléant pour chaque commune. Une présidente a été élue pour mettre en application les décisions et délibérations du conseil syndical.

Lors des prises de décisions ou délibérations, chaque commune n'a le droit qu'à 2 voix.

Le SIVOSE est financé à hauteur de 3.67€/ habitant pour un total de 5000€/an, ce qui limite les investissements et les dépenses.

Les contributions des communes sont définies comme suit :

1 175.82€ pour Villetrun, soit 23.52%	} du financement annuel
827.84€ pour Rocé, soit 16.56%	
831.50€ pour Faye, soit 16.63%	
2 164.84€ pour Coulommiers-la-Tour 43.30%	

Le SIVOSE est propriétaire des infrastructures sportives : terrains de foot, terrain de tennis et vestiaires, situés sur la commune de Villetrun.

Du fait de la dissolution de l'entente VCRF Football, M. Lopes, Président de l'US Petite Beauce et le SIVOSE ont signé un bail emphytéotique de 30 ans pour le foyer communal et une convention de mise à disposition de 5 ans pour les vestiaires et les terrains de football.

Quant aux terrains de tennis, ils sont dans l'attente de bonnes volontés pour recréer un club afin de les faire vivre. Cependant, ils restent en libre accès et nous remercions leurs utilisateurs de les laisser propres et sans déchets.

Espérant vous avoir apporté quelques précisions utiles sur notre syndicat.

Sportivement,

La Présidente du SIVOSE VCRF

Evelyne SERREAU

# USPB - Union Sportive Petite Beauce

Saison 2023-2024



Après une première saison réussie et prometteuse pour l'avenir, notre fusion a enregistré 268 licenciés et obtenu ces **premières distinctions** pour notre **section football** avec notre équipe 1 Seniors : Champion Départemental 2 et accession en Départemental 1, vainqueur de la Coupe de District. Le District du Loir et Cher nous a aussi remis le Challenge des Clubs (en octobre 2023).

Pour ce début de saison 2023-2024, l'US Petite Beauce continue d'avancer dans ses différents projets avec l'ouverture en septembre 2023 de la première classe foot 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> avec le Collège Lavoisier de Oucques la Nouvelle.

Après avoir recruté un directeur sportif titulaire du DESJEPS (Anthony Garnier) en juin 2022, le club continue à se professionnaliser avec le recrutement d'un **second salarié** (Victor André) en septembre 2023, qui est responsable de l'école de football (U7, U9 et U11) et responsable de la préformation (U13 et U15).

L'épopée extraordinaire et historique de notre équipe 1 Seniors en **Coupe de France** (6<sup>ème</sup> tour) a permis de mettre en lumière l'US Petite Beauce et de nous faire connaître dans notre département du Loir et Cher, dans la région Centre Val de Loire et également sur la scène nationale !



Pour cette saison 2023-2024, 15 équipes sont engagées dans les différentes catégories : 3 équipes Seniors, 1 équipe U18, 1 équipe U15, 2 équipes U13, 2 équipes U11, 3 équipes U9 et 3 équipes U7.







A noter qu'à partir de janvier 2024, notre section féminine verra la première équipe Seniors féminine en championnat. Concernant la section loisirs, l'activité le foot en marchant va être créée en ce début d'année. Enfin, notre section futsal est toujours en projet.



Merci à l'ensemble des collectivités locales ainsi qu'à nos nombreux partenaires, pour leur soutien envers nos différents projets.

#### Infos pratiques

---

Mail :	561194@lcfoot.fr	
Président :	Jean LOPES	Tél : 06 07 09 83 73
Secrétaire :	Valérie SASSIAT	Tél : 06 64 86 17 00
Responsable Sportif :	Anthony GARNIER	Tél : 06 60 62 23 72
Responsable école de foot et préformation :	Victor ANDRE	Tél : 06 19 06 30 13

#### Planning prévisionnel de nos manifestations

- 
- Samedi 02 mars 2024 : Diner dansant - Oucques la Nouvelle
  - Dimanche 03 mars 2024 : Loto - Oucques la Nouvelle
  - Samedi 16 mars 2024 : Ramassage Ferraille sur toutes les communes du club
  - Jeudi 09 mai 2024 : Tournoi jeunes U11, U13, U15 - Selommes
  - Lundi 20 mai 2024 : Brocante - Villetrun
  - Samedi 08 ou 15 juin 2024 : Tournoi jeunes U7, U9, U15, U18 – Oucques la Nouvelle
  - Samedi 07 et Dimanche 08 septembre 2024 : Ball Trap - Oucques la Nouvelle
  - Dimanche 10 novembre 2024 : Loto – Oucques la Nouvelle



# Solutions de téléassistance

N°1 en France



## A vos côtés où que vous soyez

Présence Verte Touraine, seul acteur du marché à être exclusivement dédié à la téléassistance vous propose une offre adaptée à vos besoins.

### **Activ'Zen pour vous sécuriser à domicile et Activ'Mobil pour sécuriser vos déplacements.**

Conserver vos habitudes et votre environnement de vie est un souhait légitime. C'est possible avec notre offre Activ'Zen. Un équipement installé à votre domicile vous permet d'être secouru en cas de besoin.

En complément de son équipement de base (transmetteur + déclencheur), Présence Verte Touraine vous propose également un détecteur automatique de chute brutale, un détecteur de fumée reliés à votre matériel de téléassistan-

ce ainsi qu'un coffre à clefs sécurisé vous assurant un secours rapide et sans dommage.

Vous souhaitez être tranquilisés lors de vos déplacements et activités en extérieur, et ce, partout en France métropolitaine, c'est possible avec notre offre Activ'Mobil.

Par simple pression sur le bouton d'alerte, vous serez immédiatement mis en relation avec nos services qui pourront vous envoyer du secours à l'endroit précis où vous vous trouvez grâce à notre système de géolocalisation.

Nos deux offres bénéficient d'un crédit ou d'une réduction d'impôt à hauteur de 50 %. Des prises en charge sont également possibles.

**Téléassistance mobile**  
**Le Luna mobile**

Avec le **géolocalisation** pour une intervention rapide et ciblée  
Et une assistance **24h/24 & 7j/7** grâce à notre centrale d'écoute

**PRÉSENCE VERTE TOURAINE**

- Plus de 30 ans d'expérience
- Près de 5500 personnes équipées
- Une présence humaine de proximité
- Un suivi technique et administratif
- Un conseil social
- Un service disponible 24h/24

Pour plus de renseignements, contactez-nous :

**Votre agence Présence Verte Touraine à Blois**

19, avenue de Vendôme, 41 000 BLOIS - 02 54 44 87 26

Email : [pv41@presenceverte.fr](mailto:pv41@presenceverte.fr)

[www.presencevertetouraine.fr](http://www.presencevertetouraine.fr)





ma téléassistance  
de proximité  
24h/24 et 7j/7

UNE **QUALITÉ DE SERVICE OPTIMALE**  
UNE ÉCOUTE **BIENVEILLANTE ET PERSONNALISÉE**

**Abonnement « tout compris » :**

- sans engagement ni frais de dossier
- éligible crédit d'impôt de 50%
- installation sous 48h (24h en cas d'urgence)
- appels mensuels de soutien et de convivialité
- dépannage dans les 24h, 7j/7

**02 54 42 54 24**

6 rue Louis Bodin - 41000 BLOIS  
contact@domadomteleassistance.fr  
www.domadomteleassistance.fr



Dom@dom téléassistance  
est un service de  
la Fondation Partage et Vie.

Reconnue d'utilité publique



Au cœur de l'économie sociale et solidaire depuis 1945, l'ADMR est le 1er réseau national associatif de service à la personne.

Proche de ses clients, elle améliore la qualité de vie de tous, grâce à sa gamme complète de services.

© Marc Moïtessier



En 2023 l'ADMR déploie des véhicules pour les Aides à Domicile avec un CDI de 130 h minimum.

### 4 pôles d'activité

#### ENFANCE ET PARENTALITÉ

L'ADMR agit dès la naissance pour permettre aux enfants de grandir et de s'épanouir :

- Crèches et micro-crèches
- Halte-garderies
- Accueils de loisirs / accueils périscolaires
- Gardes d'enfant à domicile
- Relais d'assistantes maternelles
- Services d'aide à domicile aux familles / soutien à la parentalité
- Soutien scolaire

#### SERVICES ET SOINS AUX SÉNIORS

L'ADMR s'engage pour construire un parcours d'accompagnement pour les personnes âgées, en situation de handicap ou au retour d'une hospitalisation :

- Aide à domicile : aide au lever, aide au coucher, aide aux repas, aide à la toilette, livraison de repas
- Soins à domicile : soins d'hygiène, de confort et actes infirmiers, soins suite à un retour d'hospitalisation, équipes spécialisées Alzheimer, hospitalisation à domicile

#### ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

L'ADMR accompagne les personnes en situation de handicap et leurs proches aidants en mettant en place le service le plus adapté tout en respectant le projet de vie de chacun.

#### ENTRETIEN DE LA MAISON

Des solutions adaptées pour faciliter la vie de tout le monde :

- Entretien du linge
- Entretien du logement
- Petit jardinage
- Petit bricolage



Association du Haut Vendômois Gâtine



2, rue de la Gare  
41 160 FRETEVAL

**Rejoignez l'ADMR**  
Choisissez une mission qui a du cœur et devenez **bénévole**

L'originalité de l'ADMR repose sur la coopération entre le client, le **bénévole** et le **salarié**.

En complément des équipes salariées, le **bénévole** est ancré dans la **vie locale**. Il effectue des visites de courtoisie,

développe le lien social,

et participe à la gestion de l'association locale ADMR.

Il détecte les besoins pouvant émerger autour de lui : c'est **l'intelligence sociale**.

Rejoignez l'équipe locale,  
en nous contactant au **02 54 89 77 05**

**Les valeurs de l'ADMR 41**  
reposent sur la **culture du lien social**

PROXIMITÉ

RESPECT

UNIVERSALITÉ

CITOYENNETÉ

Aide à domicile, livreur de repas, aide-soignant, auxiliaire de vie sociale, TISF, accompagnant de proximité...

**l'ADMR recrute !**

Envoi des candidatures à :  
[jpostule@fedez1.admr.org](mailto:jpostule@fedez1.admr.org)



© Marc Moïtessier

SSIAD

02 54 89 77 01

[ssiad-moree@fedez1.admr.org](mailto:ssiad-moree@fedez1.admr.org)

Association Haut Vendômois Gâtine  
jardinage/Petit bricolage/Transport  
Accompagné

02 54 89 77 05

[asso-moree@fedez1.admr.org](mailto:asso-moree@fedez1.admr.org)

Vie quotidienne

02 54 89 77 00

[ms-moree@fedez1.admr.org](mailto:ms-moree@fedez1.admr.org)

CONSTRUIRE ENSEMBLE,  
AVEC ET POUR TOUS LES JEUNES

16-25 ans



INFORMATION FORMATION ORIENTATION EMPLOI VIE QUOTIDIENNE



# Mission Locale DU VENDOMOIS



Votre Mission Locale vous accueille :

71 faubourg Chartrain - 41100 VENDOME

02 54 77 14 87

Mission Locale du Vendômois

www.ml-vendomois.fr

## DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT CEJ

- Un parcours personnalisé animé par des ateliers (sport, culture, santé, emploi, confiance en soi, mobilité, découverte du territoire, ...) et des temps individuels.
- Mise en situation professionnelle par des stages
- Durée de 6 mois
- Allocation mensuelle



## POUR LES JEUNES

- Information sur les métiers qui recrutent
- Mise en relation sur des formations
- Conseil sur la recherche d'emploi
- Mise en relation avec des employeurs qui recrutent
- Information sur les organismes utiles à votre vie quotidienne (CAF, CPAM, Impôts, ...)
- Aide pour mieux se connaître et prendre soin de soi
- Accès à des activités culturelles, sportives, musicales
- Aide dans votre mobilité (permis, location moyen de transport, carte bus, Yep's...), logement, budget, santé...

## POUR LES ENTREPRISES

- Aide pour les recrutements : définition du profil de poste, présentation de candidatures, ...
- Information sur les contrats et les mesures d'aide à l'embauche
- Mise en place de stage par convention (PMSMP)
- Médiation entre employeur et salariés suivis par notre structure





[www.territoiresvendomois/pluih.fr](http://www.territoiresvendomois/pluih.fr)

## L'élaboration du PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT

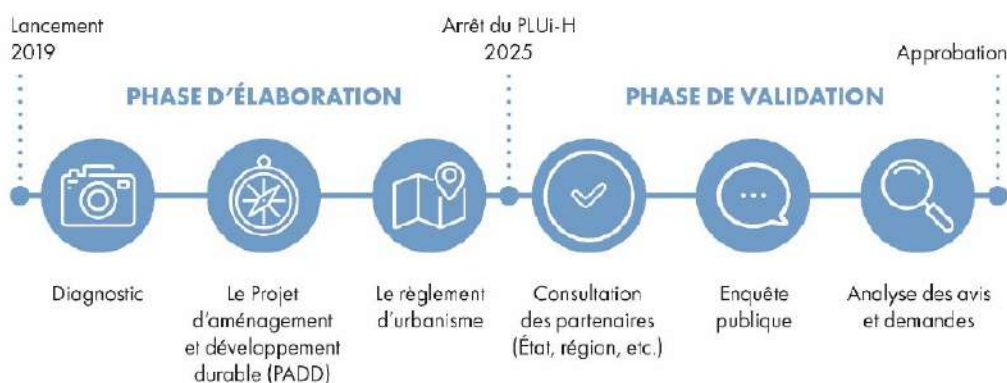
L'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal – Habitat, qui a vocation, à terme, à encadrer les constructions et demandes de travaux (permis de construire, déclaration préalable etc.), se poursuit. En effet une nouvelle étape a été franchie, à savoir, celle du débat du projet politique, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Le PLUi-H étant un projet commun et stratégique partagé entre la communauté d'agglomération et les communes qui la composent, ce débat s'est tenu dans chaque conseil municipal puis dernièrement au sein du conseil communautaire du 13 novembre 2023.

Les objectifs politiques visent un développement équilibré entre l'urbain et le rural tout en s'assurant

de la sauvegarde des milieux agricoles et la prise en compte de l'environnement, de la qualité urbaine, architecturale et paysagère. Le projet devra répondre à l'intérêt général, qui constituera le maître-mot, afin de promouvoir un développement durable du territoire. Il sera moins consommateur d'espace et il tiendra compte des impératifs liés à la transition écologique des territoires.

Une nouvelle étape s'ouvre, celle de la déclinaison de ces objectifs via l'élaboration du règlement d'urbanisme. Celui-ci définira concrètement les différentes zones constructibles ou non, les zones agricoles et les zones naturelles à protéger ainsi que les différentes règles de construction.

### LE CALENDRIER



### Vous voulez connaître l'avancée de la procédure ?

- Rendez-vous sur le site internet de Territoires vendômois, rubrique PLUi-H : [www.territoiresvendomois.fr](http://www.territoiresvendomois.fr)
- Retrouvez les articles dans les bulletins communaux et le Mag de l'agglomération
- Découvrez les contenus grâce à l'exposition itinérante, retrouvez les prochaines dates sur le site internet de Territoires vendômois

### Vous voulez donner votre avis, participer à la construction du projet et/ou partager un projet ?

- Déposez vos contributions au sein du registre mis à votre disposition dans chaque commune et au siège de Territoires vendômois
- Envoyez un courrier à votre mairie ou bien à l'adresse *Territoires vendômois, BP 20107, 41106 – Vendôme CEDEX*
- Envoyez un mail : [urbanisme-planification@catv41.fr](mailto:urbanisme-planification@catv41.fr)

### INFORMATION

Tant que le PLUi-H n'est pas approuvé par le conseil communautaire, les documents d'urbanisme actuels (PLU et cartes communales) des communes restent applicables. Aussi, pour toute question sur votre parcelle ou projet de construction, veuillez contacter la mairie de votre commune.

## Le transport à la demande dans votre commune

Le transport à la demande est un service à la disposition de tous les habitants de la communauté d'agglomération

Territoires vendômois adapté à vos besoins :  
marché, services publics, loisirs, commerces...

### Comment réserver

Pour réserver son trajet,  
appeler le **02 54 58 13 13**  
du lundi au vendredi,  
de 9h à 12h et de 14h à 18h,  
**au moins 24h avant son départ.**

### Tarif

**2€** par voyage,  
achat du ticket auprès du conducteur

### À noter

Le véhicule MOVE vient vous chercher  
**directement à votre domicile.**

## Commune de **Faye**

### Mardi après-midi → Vendôme

Arrivée à Vendôme : 14h30

Départ de Vendôme : 17h30

Arrêt Gare TER, Place Saint-Martin  
ou Mail Leclerc

### Mercredi après-midi → Vendôme

Arrivée à Vendôme : 14h30

Départ de Vendôme : 17h30

Arrêt Gare TER, Place Saint-Martin  
ou Mail Leclerc

### Vendredi matin → Vendôme

Arrivée à Vendôme : 9h30

Départ de Vendôme : 11h30

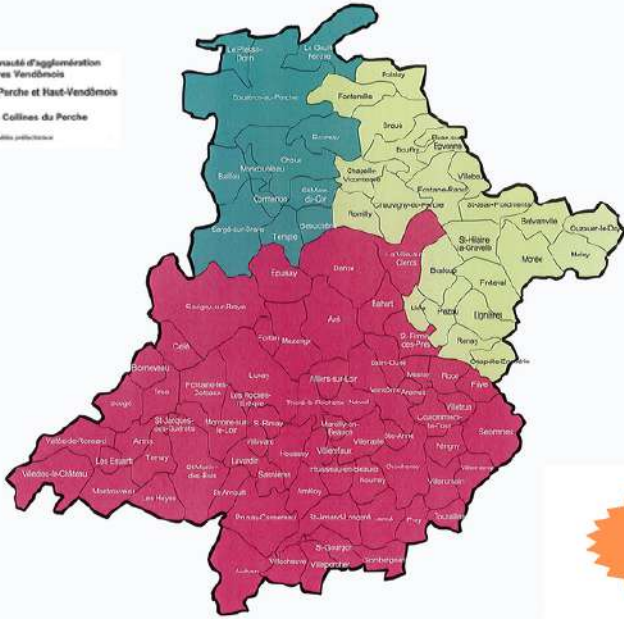
Arrêt Gare TER, Place Saint-Martin  
ou Mail Leclerc



# PAYS VENDÔMOIS

Présidente : Claire FOUCHER-MAUPETIT

Communauté d'agglomération  
Territoires Vendômois  
CC. du Perche et Haut-Vendômois  
CC. des Collines du Perche



## LE TERRITOIRE

Le Pays Vendômois est composé de 100 communes, de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois ; de 2 communautés de communes : les Collines du Perche et Perche et Haut Vendômois et du Conseil Départemental. Il correspond à l'arrondissement de Vendôme, soit près de 70 000 habitants

## LA STRUCTURE

Comité Syndical  
112 élus titulaires

1 équipe à  
votre écoute

Bureau  
24 élus

## LES PROGRAMMES

Le Pays Vendômois a pour objet de mettre en œuvre une politique commune de développement et d'aménagement global du territoire. Il met à disposition des collectivités des expériences de projets afin de permettre un essaimage des bonnes pratiques de développement local.



A travers le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), le Conseil Régional Centre Val de Loire accompagne financièrement le développement du Pays. Géré par le Pays Vendômois, le CRST apporte plus de 9,6 M€ de subventions aux collectivités, associations et agriculteurs sur 6 ans.



LEADER est un programme européen qui vise à soutenir des projets pilotes en zone rurale. LEADER est un axe du FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural).

### COT

Contrat d'Objectif Territorial

Dispositif de l'ADEME et de la Région pour accompagner et financer les projets d'énergie renouvelable : chaudière bois déchiqueté, géothermie, solaire thermique. Accessible aux entreprises, bailleurs sociaux, exploitants agricoles, collectivités.



Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont élaborés de manière concertée à l'initiative de différents acteurs d'un territoire (publics, économiques, associatifs, ...). Ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant aux enjeux de l'alimentation : sociaux, environnementaux économiques sanitaires.



Un dispositif public indépendant de proximité qui accompagne les propriétaires dans leurs projets de rénovation énergétique.



Le Pays Vendômois est engagé depuis 2023 dans le projet européen #LIFE\_LETSGO4Climate porté par la Région Centre Val de Loire. Il s'agit de mobiliser les habitants pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre et de soutenir des projets citoyens autour de la transition énergétique.



Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.

syndicatmixte@pays-vendomois.org / 02.54.89.12.20 / 7 Avenue Gérard Yvon – 41100 VENDÔME

Retrouver toutes les informations sur notre site internet :

[www.pays-vendomois.org](http://www.pays-vendomois.org)



## EXEMPLES DE PROJETS

### CRST

Le Contrat de Solidarité Territoriale est le dispositif de contractualisation de la Région Centre Val de Loire pour contribuer à l'aménagement équilibré et durable du territoire. Ce contrat, dont le contenu est proposé par les élus du Vendômois et le Conseil de Développement, est co-géré par le Pays Vendômois. Il permet la mise en œuvre de projets locaux. Le CRST soutient principalement des investissements publics (création d'espaces de loisirs ou sportifs, revitalisation des centres bourgs, soutien à la culture, aménagement de voies vertes ou cyclables, réhabilitation thermique de bâtiments publics, transition écologique ...), ainsi que des projets privés (domaines du tourisme, agriculture, insertion par l'activité économique, préservation de la biodiversité). Le nouveau contrat, acté en 2023, est doté d'une enveloppe de 9 619 000 € pour une durée de 6 ans.



### COT

Installation d'une géothermie sur sondes à Mazangé pour la production de chauffage de l'ancienne Poste. Projet accompagné par le Pays Vendômois, subventionnée par l'ADEME (47 600€) et la Région Centre Val de Loire (45 000€) pour un coût de 125 700€.

### LIFE\_LETSGO4CLIMATE

Osons la transition !

Ce projet s'inscrit dans la [COP régionale](#) et vise à faire émerger des initiatives citoyennes autour de la sobriété énergétique et de la production d'énergie renouvelable.

Le Pays Vendômois fait partie, depuis janvier 2023, des 6 nouveaux territoires impliqués dans ce projet.

L'objectif est simple et d'actualité : accompagner les habitants dans la réalisation d'actions concrètes en faveur de la transition énergétique, pour une consommation et une production d'énergie plus respectueuses de l'environnement. 4 ateliers se tiennent sur le Vendômois d'octobre 2023 à fin janvier 2024. Ces réunions sont gratuites, ouvertes à tous les habitants et il n'est pas nécessaire de participer à tous les ateliers.

Prochaines dates des réunions :

- samedi 13 janvier 2024 à 8h30 Salle communale, rue S. Marsollier à Mazangé – Visite de sites locaux de production d'énergie renouvelable et échanges avec des citoyens qui agissent déjà sur leur territoire. Petit déjeuner offert
- mercredi 17 janvier 2024 à 18h30 Salle des fêtes, allée des Érables à Morée – Poursuite de la réflexion en petits groupes pour transformer les idées émergentes en projets concrets. Cocktail dinatoire offert

### LEADER

Un nouvel événement à Montoire

Suite à la crise sanitaire et l'absence d'événements culturels pendant plusieurs mois, la jeune association Les Impromptus a décidé de créer un nouvel événement à Montoire : le festival Foliart. L'objectif de ce festival est de faire découvrir toutes formes d'art au public (musiques, performances, théâtre, etc.), mais surtout des artistes locaux et régionaux. Cet événement, désormais annuel, se veut également être éco-responsable et gratuit pour le public.

Le programme Leader du Pays Vendômois a attribué environ 11 000 € pour la première édition réalisée en 2022.



### PLATEFORME REV

Les groupements d'artisans formés par la Plateforme REV réalisent actuellement 3 chantiers de rénovation globale sur Droué, Sougé, Mazangé.  
Exemple projet de Mazangé :

Les postes de travaux avant => après travaux :

Chaudière fioul => Chaudière granulé

Fenêtres Simple Vitrage => Fenêtres bois/alu Double vitrage performant

Murs non isolés => Isolation des murs par l'intérieur avec de la laine de bois

Plancher bas non isolé => Isolation du plancher bas avec de la laine de bois

Toiture non isolée => Isolation de la toiture avec de la laine de bois

Absence de ventilation => Installation d'une VMC double Flux

Autres travaux d'électricité, maçonnerie, couverture, ... pour un montant total de 174 000 € de travaux dont 16 500 € d'aides débloquées.

Pour plus de renseignements, Plateforme REV : 06.43.47.54.16.

Rénovation performante  Rénovons dans le bien-être !



syndicadmixte@pays-vendomois.org / 02.54.89.12.20 / 7 Avenue Gérard Yvon – 41100 VENDÔME

Retrouver toutes les informations sur notre site internet :

[www.pays-vendomois.org](http://www.pays-vendomois.org)



# Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Vendômois

## Le choix des sobriétés pour préserver notre qualité de vie



### SOBRIÉTÉ

Déf. Qualité d'une personne qui boit et mange sans excès.  
Spécialement. Contenance, tempérance en matière de boissons alcoolisées.  
Figuré. Retenue, modération.  
Par extension. Caractère de ce qui est sans apprêt, sans recherche excessive.  
Source : Dictionnaire de l'Académie française

### Faire face au réchauffement climatique

Le réchauffement climatique et ses conséquences atteignent tous les territoires de la planète, dont le nôtre. Chaque année, les rapports du GIEC, le gouvernement, des ONG jusqu'à notre région et notre SCoT alertent et proposent des pistes pour s'y adapter et lutter contre son aggravation. Des carences pluviométriques dès le printemps à leurs excès dès l'automne, des incendies de forêts aux gels tardifs ou orages dévastateurs, il est bien là. Cause de ce dérèglement, la diminution des émissions de gaz à effet de serre s'impose. Elle passe par une décarbonation massive de nos pratiques : déplacements, constructions, alimentation, équipements, consommations, etc.



### Adopter un train de vie plus sobre

Le SCoT voté en 2022 fixe des objectifs à atteindre sur 20 ans et des orientations pour y parvenir. Il fait le choix des sobriétés pour ne pas compromettre un cadre de vie sain des générations futures et le développement de nos territoires. La sobriété n'est pas la privation, mais la modération, la limitation au nécessaire. Ainsi, la préservation de la ressource en eau, en quantité et en qualité, appelle à la consommer sobriement et à prendre garde à ses pollutions. L'énergie doit aussi être économisée et être produite de manière croissante à partir de toutes les sources renouvelables disponibles. Les déplacements en modes actifs, collectifs ou par véhicules n'utilisant pas d'énergies fossiles pour avancer doivent être facilités. Le recours aux matériaux de construction biosourcés est à privilégier.

### Changer de logiciel d'aménagement foncier

Notre SCoT est le fruit de de 5 années d'intelligence collective au service de l'attractivité et des transitions de notre territoire rural en visant à ne laisser personne au bord du chemin du développement. Cette stratégie passe aussi par la sobriété en artificialisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers, habitats naturels de la biodiversité et puits de carbone. Mettre fin progressivement à l'étalement urbain au bénéfice d'une plus grande densité, de la requalification de bâtis existant ou de friches, d'une recherche optimisée de mutualisations d'espaces est une priorité pour conserver des possibilités de constructions supplémentaires nécessaires pour l'emploi, les services ou l'habitat. L'atteinte de ces objectifs conciliant attractivité et sobriétés nous concerne tous pour garantir un Vendômois durable, accueillant et vivable.

### Empreinte carbone des Français en 2019



Source : SDES, Chiffres clés du climat : France, Europe et Monde - Édition 2022



# Bonjour à tous

Comme chaque année nous publions sur le bulletin municipal les avancées du centre de secours de SELOMMES.

Le caporal-chef Patrice BIZIEUX a cessé sa fonction de chef de centre et a pris sa retraite.

Le lieutenant Bruno DAVID succède à cette fonction avec derrière lui 5 sous-officiers, 3 caporaux et 7 sapeurs. En 2024 deux nouveaux sous-officiers et un caporal seront nommés, il s'agit des caporaux chef Baptiste ROGER et Dylan BRETON qui ont passés avec succès leur examen de sous-officier ainsi que le sapeur Antoine MORISSET qui sera nommé caporal et qui a été reçu à l'examen FEU de FORET niveau 1.

Le sapeur Malo LE FUR quant à lui a été reçu à un niveau secours à personnes et participe activement aux interventions, il est d'ailleurs actuellement en double affectation avec le centre de St LAURENT NOUAN où il poursuit ses études en alternance chez EDF.

Le sergent Damien BIZIEUX est pilote de drone et intègre une équipe de 5 télépilotes sur le département depuis le mois de septembre et totalise déjà 4 interventions sur différents feux et secours à personnes.

En ce qui me concerne je suis parti cet été en renfort feux de forêts dans le département des Bouches-du-Rhône avec la colonne feux de forêts du 45/41/76 où nous avons participé à plusieurs attaques de départ de feux, le plus important étant le feu de ROGNAC.

Mes fonctions se complètent en tant qu'assistant prévention sur les centres de THORE/VILLIERS - PEZOU – VENDOME - ST AMAND et SELOMMES bien entendu.

Également début novembre le caporal-chef Dylan Breton est parti en renfort dans la Manche suite aux dégâts que la tempête Ciaran a causé sur l'ensemble des régions Bretagne et Normandie

Le sergent Gilles JAHAN quitte le centre de secours de SELOMMES pour migrer vers THORE/VILLIERS et se retrouve en double affectation sur notre secteur ce qui ne nous retire aucun personnel fort heureusement car nous peinons à recruter.

Je lance un appel vigoureux à toutes les personnes hommes, femmes de 18 à 50 ans pour venir nous rejoindre, pour cela nous vous donnons rendez-vous le premier dimanche de chaque mois lors de nos entraînements mensuels cela vous permettrait d'avoir un avis et peut-être faire naître une vocation afin de participer à nos missions de secours à personnes, d'extinction d'incendie mais également protections des biens qui sont nos principales missions.

Pour cela il suffit de nous contacter au 06 49 21 71 29 ; nous serons à votre écoute.

Le centre de secours intervient en 1er appel sur les communes de SELOMMES - VILLEMARDY - PERIGNY - VILLEROMAIN - VILLETRUN - COULOMMIERS – RHODON.

Le manque de sapeur-pompier nous oblige à intervenir sur beaucoup de communes avoisinantes et pour certains types d'interventions sur l'ensemble du département.

Nous avons effectué à ce jour 155 interventions.

Je vous rappelle qu'entretenir vos chaudières et chauffe-eaux évite les intoxications au monoxyde de carbone qui tuent encore trop souvent de nos jours.

Il convient également de faire l'entretien de vos conduits de cheminées régulièrement pour éviter les feux.

Un petit rappel sur notre numéro d'urgence que vous connaissez par cœur j'en suis certain :

## 18 ou 112



Lieutenant DAVID Bruno





MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Nouvelle offre de service des Finances publiques: Les rendez-vous par visioconférence en mairie



Un usager rencontre une difficulté  
dans ses démarches administratives

L'usager n'a pas d'ordinateur ou ne peut se  
déplacer jusqu'au Centre des Finances publiques



Le jour du rendez-vous, l'usager se rend dans  
sa mairie où il est installé devant l'écran

Il prend rendez-vous auprès d'un Centre des  
Finances publiques ou d'un France Services



Il suffit de cliquer sur le lien envoyé par  
l'agent pour que la visioconférence s'ouvre

Une fois la visioconférence lancée, aucune  
manipulation n'est demandée à l'usager



DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES



## Le brûlage à l'air libre des déchets verts :

### C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

Article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 09/08/1978. Cette interdiction est aussi rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011.

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies**,

**le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants** en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérogènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment.



La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

En outre, **la toxicité** des substances émises peut être **accrue** quand sont **associés d'autres déchets** comme des plastiques ou des bois traités.

\*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

#### Attention :

EN CAS DE  
NON-RESPECT  
DU RSD, UNE  
DE 450 €  
**CONTRAVENTION**  
PEUT ÊTRE APPLIQUÉE  
POUR UN PARTICULIER

(article 31-3  
du nouveau code pénal)

### Particuliers, collectivités, entreprises sont concernés.

## Déchets visés :

Tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins... en mélange ou pas avec d'autres déchets.

## Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :



### LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épiluchures de légumes... pour se transformer en amendement naturel et de qualité pour toutes vos plantes.

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition des **composteurs**, renseignez-vous !



### LE BROYAGE ET LE PAILLAGE

Petits et gros branchages broyés et feuilles mortes constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage nourrit et conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Autre astuce : **la tonte mulching**, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.



### LA DÉCHÈTERIE

Vous pouvez également y déposer vos déchets verts ils y seront valorisés.

**252 déchèteries** couvrent la région Centre-Val de Loire soit **96 % de la population**.

(source ADEME 2014)

L'entretien du jardin pour un particulier génère des **déchets verts** que l'on estime en moyenne en France à **160 kilos** par personne et par an. Pour s'en débarrasser, **9 %** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'**un million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre.

(source ADEME)



**Attention** les incinérateurs de jardin sont interdits, ils ne sont pas une solution et polluent également.



Retrouvez plus d'informations et de conseils sur : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

Guide « Le compostage et le paillage »



**VOUS HABITEZ DANS  
UNE COMMUNE  
DE TERRITOIRES  
VENDÔMOIS ?**

(VOIR PLAN AU VERSO)



**DÉMARRAGE  
EN AVRIL**

**VOUS AVEZ UN  
NID DE FRELONS  
ASIATIQUES...**

**STOP**

**AU FRELON  
ASIATIQUE**



Frelons  
européens



Frelons  
asiatiques

**TERRITOIRES VENDÔMOIS PREND EN CHARGE  
LE COÛT DE LA DESTRUCTION DU NID**



N'attendez plus  
et contactez-nous

☎ 02 54 89 44 68

✉ [luttefrelonasiatique@catv41.fr](mailto:luttefrelonasiatique@catv41.fr)



## RENSEIGNEMENTS UTILES

Vous voulez obtenir	Où s'adresser	Conditions et Pièces à fournir	Coût	Observations
<b>Carte nationale d'identité Passeport</b>	aux mairies dotées d'une station d'enregistrement des données. Les plus proches : Vendôme, Saint-Ouen, Oucques, Morée, Mondoubleau, Montoire/Loir, etc...	1 photo d'identité ancienne carte d'identité ou ancien passeport justificatif de domicile de moins de 3 mois	gratuit pour cni sauf en cas de vol ou perte  selon tarif en vigueur pour passeport	Valable 10 ans pour les mineurs, 15 ans pour les majeurs.  Faire une pré-demande en ligne via ANTS et prendre rendez-vous dans la mairie de votre choix pour faire le dossier (prise d'empreintes et signature)
<b>Carte d'électeur</b>	Mairie du Domicile	Etre Français et majeur - Présenter carte d'identité et justificatif de domicile	gratuit	Les inscriptions et radiations se font sur le site du service public.fr – élections ou en mairie toute l'année.
<b>Certificat d'hérédité</b>	Notaire	Livret de famille du défunt, pièce d'identité du demandeur	Coût Variable	
<b>Copie intégrale ou extrait de naissance</b>	Mairie du lieu de naissance	Nom, prénoms, date de naissance - joindre une enveloppe timbrée et copie d'une pièce d'identité ou du livret de famille	gratuit	Enveloppe timbrée à votre adresse ou par courriel. Les personnes de nationalité françaises nées à l'étranger doivent s'adresser au Ministère des affaires étrangères service centre de l'état civil - 11 rue de la maison blanche 44941 Nantes cedex 9
<b>Copie intégrale ou extrait d'acte de mariage</b>	Mairie du lieu de mariage	Nom, prénoms, date de mariage copie d'une pièce d'identité ou du livret de famille.	gratuit	Enveloppe timbrée à votre adresse ou par courriel.
<b>Copie intégrale ou extrait d'acte de décès</b>	Mairie du lieu de décès	Nom, prénoms du défunt, date du décès	gratuit	Enveloppe timbrée à votre adresse
<b>Livret de famille (duplicata)</b>	Mairie du mariage ou du domicile	En cas de perte, fournir l'état civil des conjoints et des enfants. Après un divorce, l'ex-conjoint peut obtenir un duplicata	gratuit	Imprimé de demande de duplicata à retirer en mairie
<b>Déclaration de mariage</b>	Mairie du lieu du mariage	Extrait de naissance pour chacun des époux, attestation sur l'honneur pour domicile, liste des témoins	gratuit	
<b>Déclaration de naissance</b>	Mairie du lieu de naissance dans les 5 jours	Certificat d'accouchement et livret de famille - carte d'identité des parents	gratuit	
<b>Déclaration de décès</b>	Mairie du lieu de décès dans les 24 heures sauf week-end et jours fériés 48 h	Livret de famille, certificat de décès	gratuit	
<b>Recensement pour la journée d'appel à la préparation à la défense</b>	Mairie du Domicile	Carte nationale d'identité, livret de famille	gratuit	Au cours du trimestre qui suit les 16 ans
<b>Un rendez-vous avec le conciliateur de Justice</b>	Point d'accès aux droits 37 avenue Clémenceau 41100 Vendôme 2e et 4e jeudi du mois de 14 h à 17 h Accueil sur rendez-vous au 02 54 86 47 77 ou au 06 89 86 51 68			Résolution de litiges à l'amiable dans les domaines de la consommation, des relations de voisinage, de rapports entre locataires et propriétaires, de différends entre personnes...



# Bonne Année 2024 !



Mairie de Faye 12 rue du Château 41100 Faye - Tél. 09.77.90.65.02

e-mail : [mairie.faye@wanadoo.fr](mailto:mairie.faye@wanadoo.fr)

Horaires d'ouverture au public lundi de 15 h à 18 h

Site internet : Faye41.fr - Application mobile : campagnol.fr